

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille ---+--- Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69
Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



Pour survivre simplement !

Le Smic est si bas en France qu'à partir de 2016, les personnes seules travaillant au Smic à temps plein percevront chaque mois un complément de la CAF !

Bonne année

Sur quelles bases ?

Meilleurs
Voeux

Tout d'abord, permettez-nous au nom du secrétariat de la section Syndicale des retraité(e)s de vous souhaiter, à vous et vos proches, une « Bonne et Heureuse année 2016 »

Pour notre part, nous ferons tout, en demandant votre aide et votre soutien, pour qu'ensemble nous nous la faisons Meilleure encore !

Certes, l'année écoulée fut riche, mais riche hélas d'événements tragiques qui continuent aujourd'hui encore à bouleverser peu ou prou, notre vie quotidienne.

Notre Section se porte toujours très bien (219 syndiqués en 2015, malheureusement pas d'adhésion). Une « mutation par ricochet » et un « arrêt maladie » nous ont privés ces derniers mois de deux « piliers » de la section.

Michel a suivi sa compagne dans le Gard et notre ami Jocelyn souffre encore dans sa « clairvoyance » bien qu'en voie d'une guérison que nous lui souhaitons rapide !

Tout cela a déboussolé une organisation qui avait eu du mal à se mettre en place et qui commençait à bien « tourner ».

Et si la nature a horreur du vide, nous aussi, nous le comblerons c'est sûr ! Avec l'aide des camarades restants.

Cela nous amène à reposer la question aux hommes et femmes de bonne volonté, de l'activité des Retraités au sein de leur Section Syndicale pour venir renforcer l'équipe existante*.

Rien d'insurmontable, ni de surhumain dans l'implication demandée, mais chacun le sait, une responsabilité est plus facile à assumer à plusieurs qu'en petit comité.

**Alors, pour 2016, prends la bonne résolution :
donne un peu de ton temps au Syndicat !**

**sur la base de nos convictions qu'il est possible de
MIEUX FAIRE*

ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE !

Le niveau de vie moyen des retraités est meilleur que celui de l'ensemble de la population ...

LE20H

« C'est la UNE des J.T. ânonnée par des présentateurs serviles ... qui TAISENT la suite:

mais la situation pourrait bien s'inverser dans les prochaines décennies.

C'est l'un des enseignements du 13ème « rapport thématique » du Conseil d'orientation des retraites (COR), rendu public le 17 déc.15. Si ce phénomène de dégradation relative se confirmait, il constituerait une rupture de taille par rapport aux 45 dernières années.



Dans les grandes entreprises françaises, en 2014, les primes versées aux salarié(e)s (4.286 euros en moyenne) ont été cinq fois moins élevées que les dividendes versés aux actionnaires (21.622 euros), selon le "Baromètre du partage du profit" du Cabinet Eres.

Quand même ! si le Pape dont l'institution est corrompue par le système politique depuis des lustres se croit obligé de fustiger l'argent roi, c'est qu'on est vraiment au bout de la folie dans ce domaine.

Dans les années 30, le patron de FORD disait qu'il n'était pas sain qu'un patron ou un actionnaire gagne plus de 30 fois ce que gagne un ouvrier, aujourd'hui on en est à 500 fois en moyenne, mais tout va très bien Madame la marquise !

DAECHEANCE DE NATIONALITE

La nationalité française devient une sorte de « permis à points », mais seulement pour une catégorie de français.

Résumons: un " français-de-souche-converti-à-l'islam " tente de se faire exploser dans la foule et échoue. A l'issue de sa peine (dix ans, vingt ans, voire plus...), il bénéficie d'une mise en liberté conditionnelle.

Un autre français, né et vivant dans la même ville - mais de parents marocains - ayant reçu 1 000 euros pour rendre service à un réseau est condamné à cinq ans ferme. A l'issue de sa peine, il est déchu de sa nationalité et expulsé vers un pays où il n'a jamais vécu, où il n'a aucune attache, dont il ne parle même pas la langue, et dont les autorités, qui ignorent l'état de droit, vont prolonger la peine en le mettant à nouveau en détention pour une durée indéterminée.

Tous les français sont égaux,

mais certains plus égaux que d'autres.

Nous étions accoutumés, par réalisme ou fatalisme diront certains, à une politique économique de droite, persuadés que nous étions la Gauche et que nous restions à Gauche pour sa fidélité à certaines valeurs humanistes, sociétales, républicaines ...

Nos gouvernants ont-ils conscience qu'ils viennent de fracasser le noyau dur de ce qui faisait l'identité de la Gauche en France ?

Pire qu'une faute, un crime!

Décrétons :

Art. 1^{er}. — Est déchu de la nationalité française, à dater du 2 août 1940 :

M. de Gaulle (Charles-André-Joseph-Marie), né le 22 novembre 1890 à Lille (Nord).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Vichy, le 8 décembre 1940.

PH. PÉTAIN.



Après les attentats, après l'appel « Nous ne céderons pas ! », une centaine d'organisations ont rendu public ce texte au cours d'une conférence de presse, le 17 décembre 2015.

« Sortir de l'état d'urgence »

« En réaction à l'horreur des attentats, l'état d'urgence a été décrété par le gouvernement, puis aggravé et prolongé pour une durée de trois mois. Nos organisations ont immédiatement exprimé leurs craintes vis-à-vis de ce régime d'exception ; ces craintes sont aujourd'hui confirmées par l'ampleur des atteintes aux libertés constatées depuis quelques semaines. Nous assistons à un véritable détournement de l'état d'urgence qui cible également des personnes sans aucun lien avec des risques d'attentat. Ces abus doivent cesser.

La volonté de se rassembler et de manifester ensemble a prévalu après les attentats commis à Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de Vincennes, en janvier 2015. Elle prévaut encore. Or, depuis le 13 novembre 2015, les interdictions visant les mobilisations sur la voie publique se multiplient. Manifester n'est plus un droit, et les rares concessions accordées par les préfetures, qui attendent souvent le dernier moment pour informer de leurs intentions, entravent dans les faits son exercice.

Le ministère de l'Intérieur justifie tout cela par son incapacité à sécuriser les parcours alors même qu'il autorise, dans le même temps, les rencontres sportives et des événements tels que les marchés de Noël, qui se tiennent sur la voie publique. L'interdiction des rassemblements et manifestations entraîne la multiplication des arrestations, des gardes à vue, des assignations à résidence, un fichage policier des militants, et, pour quelques-uns, des condamnations. Qui peut croire que cela soulage les autorités ? La censure, ici, s'avère doublement contreproductive...

L'état d'urgence autorise par ailleurs des perquisitions sur ordre des préfetures, de jour comme de nuit, en dehors de tout cadre judiciaire, sur le fondement de fiches possiblement erronées, de dénonciations, d'informations et de soupçons sujets à caution.

Plus de deux mille six cents intrusions discrétionnaires sont intervenues à domicile, dans des mosquées, des commerces, interventions souvent violentes, sans qu'aucune mise en examen pour terrorisme n'ait eu lieu. Rien n'indique qu'une telle frénésie va s'arrêter, chacun peut en être victime.

Les assignations à résidence se multiplient sur la base de motifs aussi vagues que la présence sur le lieu d'une manifestation ou le fait de « connaître » tel ou tel individu. Ces graves restrictions sont appliquées, sans distinction, et de manière massive, d'autant que les juridictions administratives ont montré qu'elles s'en accommodent, quitte à ce que les libertés en souffrent. Elles reprennent à leur compte toutes les allégations du ministère de l'Intérieur et, comble de la démission, sont nombreuses à considérer qu'il n'y aurait pas d'urgence à statuer sur l'état d'urgence.

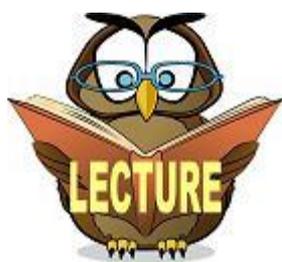
L'état d'urgence et le climat de guerre intérieure alimenté par le gouvernement contribuent au renforcement des amalgames et aux pratiques discriminantes, notamment de la part des forces de police. Ce ne sont pas « les terroristes qui sont terrorisés », ce sont des jeunes et des populations victimes de l'arbitraire en raison de leur origine et/ou de leur religion qui voient leur situation encore davantage fragilisée.

Reprenant à son compte les exigences de l'extrême droite, FN en tête, le gouvernement s'engage honteusement dans une modification de la Constitution visant à étendre la déchéance de la nationalité aux binationaux nés en France.

Ces multiples atteintes portées au contrat démocratique sont une mauvaise réponse aux actes terroristes. Notre pays a été blessé, mais loin d'en apaiser les plaies, l'état d'urgence risque de les exacerber en appauvrissant notre démocratie, en délégitimant notre liberté.

Dans ces circonstances, nous appelons les pouvoirs publics à :

- * **Jouer leur rôle de garants de la défense des droits et des libertés publiques.**
- * **Rétablir, sans délai, le droit plein et entier de manifester.**
- * **Cesser les perquisitions et les assignations à résidence arbitraires et à agir dans le cadre de procédures judiciaires.**
- * **Mettre en place des garanties effectives de contrôle ; lever l'état d'urgence ; renoncer à une réforme constitutionnelle préparée dans l'urgence et au contenu inacceptable.**



JE REFUSE...

Je refuse de vivre dans un pays soumis, vassalisé, cassé, réservé, conquis
Un pays de Disneylands, de luge-lands, de no man's lands, de mort lente.
Je refuse de léguer à mon enfant un avenir de décombres.

De tôles rouillées, d'usines fermées entre l'errance, l'espoir d'une vague
saison et le petit boulot à trois mois d'espérance de vie.

Je refuse que mon pays devienne un désert de friches, d'artifices, de cicatrices, un parking de
chômeurs au pied d'une montagne de luxe, le royaume du temporaire, du précaire et de la
mort en blanc.

Je refuse l'avenir à tiers temps.

J'aime la dignité, la liberté, la solidarité.

J'aime la vie.

JE LUTTE !



Encore une fois, les Retraités de la Poste sont des Sous Postiers

Dès le 1er janvier 2016, tous les postiers actifs permanents, quel que soit leur niveau de res-
sources, peuvent demander à bénéficier du Chèque-Vacances avec une participation de La Poste
allant de 5% à 50%.

Le Chèque-Vacances retraité est un titre de paiement nominatif qui repose sur une
épargne préalable, abondée d'une contribution de La Poste de 10 % à 35 %.

*Infos Portail Malin



Exigeons les conditions maximales -10 et 50%- pour tous !



➔ **A l'ordre du Jour**
*Assemblée Générale
statutaire de la
nouvelle année 2016*

La Section des Retraités ayant en tête d'**offrir un vrai repas***
de début d'année, vous comprendrez qu'**il est IMPERATIF** que
nous connaissions **le nombre EXACT de participants.**

Téléphonez : Patrick 06.09.43.73.33 * J-Paul 06.83.18.55.88
Syndicat 04.91.11.60.95

*Participation minime de 5€ !

BONNE ANNÉE TOUTE VOTRE VIE...
Ca nous évitera de recommencer tous les ans!

